



## 16 - POLITIQUE SUR LE LAMANAGE DANS LA CIRCONSCRIPTION N° 2

---

### 1. Objectifs de la politique

L'objectif de cette politique est d'énoncer certaines règles particulières aux services de lamanage dans la circonscription n° 2.

### 2. Contexte

Pour certains navires, compte tenu des caractéristiques physiques hydrographiques, climatiques, hydrologiques ou géographiques des ports de la circonscription n° 2, d'affecter des pilotes reposés, familiers et spécialisés pour affecter les manœuvres à quai est souhaitée.

### 3. Énoncés de politique et exigences

- 3.1 La Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent (CPBSL) met à la disposition de l'Administration une liste de pilotes spécialistes de manœuvres à quai pour effectuer, dans les circonstances prévues à la présente politique ou à la demande du propriétaire, le capitaine ou l'agent du navire, les accostages, les appareillages et les déplacements de navires.
- 3.2 Un pilote lamaneur sera fourni par la CPBSL et affecté par l'ADMINISTRATION sans frais lorsque le propriétaire, le capitaine ou l'agent du navire n'en aura pas spécifiquement fait la demande dans tous les cas ci-après :
  - 3.2.1 Au port de Gros-Cacouna, à l'arrivée ou au départ  
S'il s'agit d'un navire de 17 500 tpl ou plus, ou d'une longueur de 160 m ou plus.
  - 3.2.2 Au port de Pointe-au-Pic, à l'arrivée  
S'il s'agit d'un navire de 17 500 tpl ou plus, ou d'un navire à passagers de plus de 100 m.
  - 3.2.3 Au port de Grande Anse, à l'arrivée  
S'il s'agit d'un navire de 17 500 tpl ou plus.
  - 3.2.4 Au port de Port-Alfred, à l'arrivée  
S'il s'agit d'un navire de 50 000 tpl ou plus ou un navire à passagers de plus de 100 m.
  - 3.2.5 Au port de Québec  
Comme relève à l'arrivée de tous les navires à Sainte-Pétronille, sauf les navires dont la longueur est inférieure à 65 m.



**4. Références**

**5. Responsabilité/Renseignements supplémentaires**

- 5.1 La présente politique est approuvée et émise sous l'autorité du Premier Dirigeant.
- 5.2 Le Directeur exécutif, Sécurité et efficacité maritimes est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'entretien et de l'amélioration continue de la politique.
- 5.3 Pour tout commentaire ou toute demande de renseignements liés à la politique et à son application, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Directeur exécutif  
Sécurité et efficacité maritimes  
Administration de pilotage des Laurentides  
999, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1410  
Montréal, Québec H3A 3L4  
[administration@apl.gc.ca](mailto:administration@apl.gc.ca)  
Téléphone : (514) 283-6320

**6. Documents connexes**

**7. Date de publication : 2022-09-14**